

Industrie de la chimie

Mémoire de
présentation
prébudgétaire
fédéral 2024

Soumission au
Comité permanent des finances
en août 2023



ASSOCIATION CANADIENNE DE
L'INDUSTRIE DE LA CHIMIE



Gestion responsable^{MD}
Notre engagement envers le développement durable.

➤ Recommandations :

1. Entériner les différents crédits d'impôt à l'investissement (CII) du Canada dans la législation avec l'*Énoncé économique de l'automne 2023* ou au plus tard avec le budget 2024.
2. Veiller à ce que les CII envisagés et les futurs programmes d'attraction des investissements aient une longue durée de vie et soient disponibles pour les investisseurs pendant au moins 10 ans après leur mise en œuvre.
3. Veiller à ce que les CII soient axés sur l'incitation à l'investissement. D'autres politiques peuvent être utilisées pour les priorités autres que l'investissement.
4. Veiller à ce que les CII aient une portée générale et soient neutres sur le plan technologique.
 - Le CII doit être neutre sur le plan sectoriel et accessible à tous les promoteurs.
 - Le CII devrait inclure les investissements qui entraînent des réductions d'émissions, indépendamment de la technologie déployée ou du produit final.
5. Prolonger le programme de déduction pour amortissement accéléré jusqu'en 2040 au moins, sans élimination ni réduction progressives jusqu'en 2030, à des fins d'harmonisation avec les CII du Canada pour les réductions d'émissions.
6. Entreprendre l'examen du programme de la recherche scientifique et du développement expérimental (RS&DE) promis dans le budget de 2022 pour le rendre plus adapté à son but et largement accessible.
7. Collaborer avec l'industrie pour élaborer une feuille de route sur la circularité des plastiques afin de permettre des investissements dans les infrastructures de recyclage.

Recommandations :

1. Entériner les différents CII du Canada dans la législation avec l'Énoncé économique de l'automne 2023 et dans le budget fédéral 2024.
2. Veiller à ce que les CII soient axés sur l'incitation à l'investissement au Canada.
3. Veiller à ce que les CII envisagés et les futurs programmes d'attraction des investissements :
 - aient une longue durée de vie et soient disponibles pour les investisseurs pendant au moins 10 ans après leur mise en œuvre;
 - soient neutres sur le plan sectoriel et accessibles à tous les promoteurs;
 - incluent les investissements qui entraînent des réductions d'émissions, indépendamment de la technologie déployée ou du produit final.
4. Prolonger le programme de déduction pour amortissement accéléré jusqu'en 2040 au moins, sans élimination ni réduction progressives jusqu'en 2030, à des fins d'harmonisation avec les CII du Canada pour les réductions d'émissions.
5. Entreprendre l'examen du programme de la recherche scientifique et du développement expérimental (RS&DE) mentionné dans le budget de 2022 pour le rendre plus adapté à son but et largement accessible.
6. Collaborer avec l'industrie pour élaborer une feuille de route sur la circularité des plastiques afin de permettre des investissements dans les infrastructures de recyclage.

➤ La chimie à faible teneur en carbone est essentielle à l'avenir économique du Canada

Le monde s'est lancé dans une transformation ambitieuse visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. La *Loi sur la responsabilité en matière de carboneutralité* du Canada, adoptée en 2021, nous oblige légalement à progresser vers la carboneutralité d'ici 2050. Les produits chimiques offrent des solutions aux voies de l'efficacité énergétique, des émissions nettes nulles et de l'économie circulaire. Comme plus de 95 % des produits manufacturés dépendent de la chimie, les possibilités de croissance de ce

secteur dans le cadre de la réduction des émissions sont évidentes et cruciales pour atteindre les objectifs fixés. Comme le montre le graphique ci-dessous, les solutions chimiques à faibles émissions de carbone du Canada seront essentielles à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

Le monde exige de plus en plus des produits dont l'intensité des émissions est la plus faible possible, et les investisseurs le remarquent. Ces dernières années, les considérations environnementales sont devenues une priorité pour les investisseurs. Au Canada, la question est de savoir si nous produisons la chimie et les plastiques à faible teneur en carbone ici ou si nous les importerons de régions qui convoitent énergiquement ces investissements. Nous ne devons pas sous-estimer l'ampleur du défi que représente la concurrence. Cela fait un an que l'*Inflation Reduction Act* ou IRA (loi sur la réduction de l'inflation) a été promulguée aux États-Unis; cette loi a fondamentalement modifié le paysage de l'investissement en encourageant fortement les investissements à faible émission de carbone. L'an dernier, l'Europe, le Moyen-Orient et la Chine ont mobilisé leurs ressources au moyen de généreux programmes d'incitation afin d'améliorer leur profil de compétitivité.

Le Canada possède actuellement des infrastructures de production de produits chimiques d'une valeur de 200 à 300 milliards de dollars, dont la plupart datent de plusieurs décennies. Cette base d'actifs devra être recapitalisée dans un souci de décarbonisation, et des investissements dans de nouvelles installations seront nécessaires pour répondre à la demande mondiale croissante de produits chimiques et plastiques. Ces transformations nécessiteront des milliards de dollars d'investissement. Au cours des deux dernières années, 15 grands projets de réduction des émissions dans le secteur de la chimie, d'une valeur de plus de 30 milliards de dollars, ont été annoncés. Ces projets permettront de réduire les émissions tout en augmentant la production. Bien que prometteurs, ces projets ne représentent qu'une fraction de ce qui est nécessaire et, à ce jour, ils ne demeurent que des annonces; aucun projet n'a été mis en route. Les défis qui nous attendent sont à la fois passionnants et intimidants.

Jusqu'à présent, les politiques du Canada en matière de changement climatique visaient à mettre en place un cadre pour la tarification des émissions de gaz à effet de serre (GES), mais les incitatifs à l'industrie, hors certains secteurs particuliers, ont été limités. Dans le cas des émissions de l'industrie lourde couvertes par le Système de tarification fondé sur le rendement (provincial ou fédéral), seule une petite partie des fonds recueillis est réinjectée directement dans les secteurs à l'origine des émissions. Le manque d'incitatifs à l'investissement joue sur la compétitivité du Canada.

Nous devons créer un paysage réglementaire et politique compétitif qui accueille les capitaux privés. Les principales caractéristiques d'un paysage concurrentiel sont les suivantes :

- Des programmes d'attraction des investissements durables, transparents et de grande envergure, fondés sur le code des impôts apolitique du Canada, qui attirent les investissements en capital dans des installations existantes et nouvelles.
- Un écosystème dynamique de recherche et développement (R et D).
 - S'inscrit dans une perspective à long terme et s'appuie sur la révision du crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS&DE), promis depuis longtemps.

➤ Entériner les crédits d'impôt à l'investissement dans la législation

Depuis le budget de 2020, le gouvernement mène des consultations sur les crédits d'impôt à l'investissement (CII) pour les investissements à faible émission de carbone. Les CII ne peuvent être réclamés que si des investissements sont réalisés, ce qui stimule directement la croissance de

l'économie. Les CII pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone (CUSC), l'hydrogène propre, l'industrie manufacturière propre et l'électricité propre sont au centre des préoccupations depuis plusieurs années, et de multiples cycles de consultations ont déjà été menés ou sont en cours. Ces crédits devraient être entérinés dès que possible, notamment en raison de la promulgation de l'*Inflation Reduction Act* (IRA) aux États-Unis. Idéalement, nous souhaiterions que le texte juridique des CII soit déposé avec l'*Énoncé économique de l'automne 2023* et le budget fédéral de 2024. Les investisseurs sont désireux de faire des investissements, mais ils ont besoin de plus de certitude avant de prendre des décisions définitives.

Les CII sont efficaces lorsqu'ils ont une portée générale; sont transparents; s'appuient sur des critères initiaux clairs concernant la façon dont ils doivent être réclamés; et sont en place pour une durée minimale de dix ans une fois mis en œuvre. Les CII devraient être axés sur l'attraction des investissements. Le programme d'incitatifs pour le secteur pétrochimique de l'Alberta et la déduction pour amortissement accéléré sont des exemples d'incitatifs à l'investissement qui sont clairs et de portée générale, ce qui offre une certitude aux investisseurs. Nous demandons instamment au gouvernement de continuer à attirer des investissements avec les CII et à traiter d'autres domaines politiques à l'aide de programmes distincts.

Dans le cadre des CII pour le CUSC, l'hydrogène propre, la fabrication propre et l'électricité propre, le gouvernement a choisi de prescrire des technologies et des voies particulières. Il existe de nombreuses voies vers la carboneutralité; les réductions d'émissions dans les secteurs industriels se produiront au fil du temps, au fur et à mesure que les investissements seront réalisés et que de nouvelles technologies et de nouveaux processus seront mis sur le marché. Nous recommandons une approche plus générale qui tient compte du fait que nous ignorons comment les technologies et les voies de réduction des émissions évolueront. L'industrie mondiale en est aux premiers stades de la réduction des émissions, et de nouvelles voies émergeront au fur et à mesure que les entreprises évalueront leurs secteurs, leurs installations et leurs processus. Les CII devraient être flexibles et permettre à de nouvelles technologies et machines d'en bénéficier, pour autant que les investissements réduisent l'intensité des émissions des produits finaux.

Recommandations :

- 1. Entériner les différents CII du Canada dans la législation avec l'*Énoncé économique de l'automne 2023* et dans le budget fédéral 2024.**
- 2. Veiller à ce que les CII soient axés sur l'incitation à l'investissement au Canada.**
- 3. Veiller à ce que les CII envisagés et les futurs programmes d'attraction des investissements :**
 - aient une longue durée de vie et soient disponibles pour les investisseurs pendant au moins 10 ans après leur mise en œuvre;**
 - soient neutres sur le plan sectoriel et accessibles à tous les promoteurs;**
 - incluent les investissements qui entraînent des réductions d'émissions, indépendamment de la technologie déployée ou du produit final.**

➤ Renouveler l'engagement en faveur de la déduction pour amortissement accéléré

En 2018, le gouvernement fédéral a introduit la déduction pour amortissement accéléré (DAA) de 100 % pour les grands projets d'immobilisation (en particulier pour les équipements de la catégorie 53). Il est prévu que ce programme demeure en vigueur jusqu'en 2028 et commence à être retiré progressivement pour les biens qui deviennent prêts à être mis en service après 2023. Ces délais ne correspondent pas aux récents programmes d'attraction des investissements ni aux échéanciers des CII sur lesquels le gouvernement mène des consultations. Ils ne tiennent pas compte non plus de l'ampleur et de la portée des investissements nécessaires pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de carbone du Canada. Le prolongement de la DAA est un moyen simple et transparent de garantir la création de milliards de dollars d'investissements et de dizaines de milliers d'emplois. Au minimum, le gouvernement devrait renouveler son engagement en faveur de la DAA jusqu'en 2040, sans élimination ni réduction progressives avant 2030, afin de s'aligner sur ses CII en matière de réduction des émissions. Nous irions même jusqu'à recommander au gouvernement de rendre la DAA permanente afin de signaler à long terme au secteur manufacturier canadien que le Canada valorise le secteur et a l'intention de la recapitaliser dans le cadre de sa transition vers un avenir à faible émission de carbone.

Recommandation :

4. **Prolonger le programme de déduction pour amortissement accéléré jusqu'en 2040 au moins, sans élimination ni réduction progressives jusqu'en 2030, à des fins d'harmonisation avec les CII du Canada pour les réductions d'émissions.**

➤ L'innovation dans les secteurs de la chimie et des plastiques nécessite des cadres stratégiques solides

L'industrie de la chimie est l'une des plus axées sur la recherche de toute l'économie mondiale. L'industrie de la chimie se classe régulièrement au deuxième rang en ce qui concerne les dépôts de brevet à l'échelle mondiale, après les technologies de l'information. Au Canada, il occupe le deuxième rang pour ce qui est du taux d'emploi des diplômés universitaires, derrière le secteur de la fabrication de produits électroniques et informatiques. Toutefois, le Canada accuse un retard par rapport à d'autres pays pour ce qui est d'attirer des mandats de recherche et développement (R et D) en chimie dans le secteur privé. Le budget 2022 comporte l'engagement de revoir le Programme d'encouragements fiscaux pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS&DE). Or, aucun progrès n'a été réalisé à ce jour. Dans sa forme actuelle, le programme de RS&DE est difficile d'accès et onéreux pour les entreprises. C'est pourquoi nous soutenons fermement la révision du programme. Une révision du programme de RS&DE ne doit pas être prescriptive et ne doit pas chercher à maintenir le statu quo. L'innovation n'est pas un processus statique qui se déroule uniquement dans un laboratoire. Elle existe dans l'ensemble de la chaîne de valeur d'approvisionnement et de traitement et peut prendre de nombreuses formes différentes. S'il existe des moyens de réformer fondamentalement le programme de RS&DE, de l'élargir et de le rendre plus efficace tout en respectant l'objectif d'attirer des mandats de R et D au Canada, le gouvernement devrait envisager toutes options.

Recommandation :

- 5. Entreprendre l'examen du programme de la recherche scientifique et du développement expérimental (RS&DE) promis dans le budget de 2022 pour le rendre plus adapté à son but et largement accessible.**

Selon une étude réalisée en 2021 à la demande d'Environnement et Changement climatique Canada, l'écart de capacité des infrastructures canadiennes nécessitera un investissement en capital de 4,6 à 6,5 milliards de dollars. Il sera essentiel de conserver une certaine ouverture d'esprit quant à la politique de l'innovation pour la circularité des plastiques et pour réussir à décarboner le secteur manufacturier canadien.

Le Canada doit transformer son système de recyclage pour relever les défis actuels, répondre à la demande de plastiques recyclés et conserver les plastiques dans l'économie et hors de l'environnement. Selon les tendances actuelles, la demande mondiale de plastiques devrait tripler d'ici 2050, non seulement pour atteindre nos objectifs liés aux changements climatiques et au développement durable, mais aussi pour répondre aux besoins des pays en développement, dont les populations passent à la classe moyenne et dont le désir de biens matériels s'accroît. On estime que près de 60 % de cette demande pourrait alors être comblée par une production basée sur des plastiques déjà utilisés. L'approvisionnement actuel en plastiques recyclés ne répond qu'à 6 % de la demande réelle. Une gestion efficace et efficiente des plastiques après utilisation nécessite une approche collaborative entre les gouvernements et l'industrie. L'objectif est de respecter une feuille de route solide en matière d'innovation et de circularité, le secteur public facilitant les investissements dans les infrastructures grâce aux outils et mesures clés dont il dispose. En soutenant l'innovation et en accélérant les investissements dans les infrastructures de recyclage à travers le pays, le Canada peut témoigner de son leadership et de son engagement dans la lutte contre la pollution plastique.

Recommandation :

- 7. Collaborer avec l'industrie pour élaborer une feuille de route sur la circularité des plastiques afin de permettre des investissements dans les infrastructures de recyclage.**



ASSOCIATION CANADIENNE DE
L'INDUSTRIE DE LA CHIMIE

1240 - 45 rue O'Connor, Ottawa, ON, K1K 1A4
chimiecanadienne.ca | @ChemistryCanada 
info@chimiecanadienne.ca



Gestion responsable^{MD}
Notre engagement envers le développement durable.